

Réponse de M. Pierre SABATTIER,
 candidat PCD dans la 3^{ème}
 circonscription de la Loire-Atlantique

| | | |
|--------------------------------|--|---|
| Prote ction de la vie | Position sur IVG | <p>Je partage entièrement le contenu des statuts du PCD sur ce point : La personne humaine, de sa conception à sa mort naturelle en tant qu'elle est libre, responsable, en relation avec les autres revêt une dignité absolue. Le droit à la vie est un droit fondamental, primordial, de la personne humaine, qui ne saurait être remis en question. Ceci est statutaire et non pas dans un programme électoral qui peut changer. En conséquence, l'IVG ne peut être un droit fondamental de la femme, la vie de l'enfant qu'elle porte ne lui appartenant pas.</p> <p>Cela reste un drame pour la mère (et souvent pour le père, ignoré par la loi). Aussi Le délai de réflexion, comme de vraies conditions de détresse, doivent être rétablis. La réduction du nombre d'IVG doit être un objectif de santé publique. Que ce nombre en France soit le plus élevé de l'UE (alors que l'Allemagne ou la Grande Bretagne sont plus peuplées) montre que la course actuelle à l'augmentation prônée par le gouvernement est absurde. Il faut bien évidemment abroger les récentes mesures gouvernementales qui contreviennent tant au bien de l'enfant à naître qu'à celui de sa mère.</p> <p>Dans un premier temps je crois qu'un retour à la loi WEIL serait une étape nécessaire, en appliquant la partie de la loi jamais mise en œuvre (comme l'a plaidé du reste le docteur DOR) qui préconisait des mesures d'aide aux femmes désirant garder l'enfant à naître. Des mesures immédiates et à court terme doivent permettre aux femmes de retrouver une réelle possibilité de choisir la vie, en toute connaissance et avec des moyens de subsistance et de développement pour elles et leurs enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • refonte du site du gouvernement, • campagne d'information vers les mères mais aussi vers les pères qui sont souvent les premiers à inciter à l'IVG, • obligation de l'accord du père (s'il est connu) pour pratiquer l'IVG : la détresse de ces pères privés de leur enfant est du reste très méconnue. • le soutien aux structures existantes (écoute, sites d'information, maisons d'accueil) et extension de leur nombre pour favoriser des solutions de proximité. • priorité absolue pour l'obtention de logement, • soutien financier et au retour à l'emploi. <p>Il faut revenir sur le scandale du remboursement intégral des frais de l'IVG, quand ceux d'une grossesse ne sont que partiellement pris en charge. Il faut aussi légaliser le droit à l'objection de conscience et interdire les discriminations à l'encontre de ceux qui en font usage. Tous les efforts doivent être entrepris pour juguler l'eugénisme prénatal qui touche déjà la majorité des trisomiques et un certain nombre de filles, et qui demain touchera tout porteur de handicap présumé. Il faut porter une attention toute particulière aux progrès</p> |
| | Retour sur mesures pro-ivg : délit d'entrave, IVG droit fondamental, Fin condition de détresse, Fin du délai de réflexion, IVG remboursés à 100% | |
| | Mesures pour aider à l'accueil de la Vie / Objectifs de baisse du nombre d'IVG | |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>scientifiques qui touchent à la manipulation de l'embryon, ainsi qu'au dépistage précoce des risques de handicap, pour mettre fin aux dérives eugénistes ou transhumanistes que l'on voit se développer.</p> <p>Un subventionnement, même faible, de la Fondation Lejeune serait un signal fort de la volonté à la fois de lutter contre l'eugénisme et de favoriser la recherche en faveur des handicapés.</p> <p>Il faut enfin réorienter la recherche sur des voies véritablement éthiques, en interdisant la recherche sur l'embryon, au profit de celle sur les cellules souches issues par exemple du sang du cordon ombilical. Il faudrait faciliter ou généraliser le don de cordon, largement méconnu, que seuls 5% de parents pratiquent.</p> <p>Sur tous ces sujets, il faut aussi avoir une action éducative auprès des jeunes, et a minima une neutralité de l'école publique qui à ce jour fait la promotion de la contraception et de l'IVG.</p> |
| | Position sur l'euthanasie | Là aussi je fais miens les statuts du PCD cités ci-dessus. L'euthanasie ne peut être assimilée à un « droit de mourir dans la dignité ». La dignité de la personne humaine requiert au contraire un accompagnement réel de la fin de vie. |
| | Dérives euthanasiques | Un retour urgent à la première loi Léonetti est nécessaire pour éviter toutes les dérives comme celles qui se développent en Belgique. |
| | Soins Palliatifs | Il faut aussi revenir sur le principe d'appliquer l'euthanasie quand la personne l'a écrit préalablement : comment savoir si ce que la personne a demandé de façon théorique des années avant a encore du sens quand la question se pose concrètement ? |
| | | Une véritable politique de développement des soins palliatifs doit être mise en place, d'autant plus vite que la proportion de personnes âgées est en constante augmentation : revalorisation de la personne en de fin de vie, formation des personnels, et accroissement de leur nombre, augmentation du nombre de services d'accueil, réflexion à entamer sur l'accompagnement à domicile... |
| Mariage, Filiation, Conjugalité | Position Mariage et Adoption pour tous | Le mariage est une institution sociale dont la finalité est de permettre les meilleures conditions de stabilité sociale, financière et affective durable pour les couples (un homme et une femme) et les enfants. Il ne peut donc concerner d'autres types de relations. |
| | PMA pour couple de femmes | Tout enfant naît d'un père et d'une mère, et a droit à être élevé par un père et une mère. Il s'agit du droit de l'enfant et non du droit à l'enfant : pas d'adoption ou de PMA pour un couple d'hommes ou de femmes. |
| | GPA | <p>A propos de la PMA, Il faut favoriser la connaissance et la diffusion de la NaProTECHNOLOGIE (Natural Procreative Technology), qui offre une alternative plus efficace et plus éthique que la FIV. De plus cette approche globale respectueuse de l'écologie humaine n'est pas déshumanisante comme la FIV. Son seul inconvénient est en fait de faire baisser les revenus de l'industrie de la FIV...</p> <p>La GPA doit être interdite au niveau mondial comme une forme perverse d'esclavage. La marchandisation du corps humain, sous quelque forme que ce soit, doit être proscrite.</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | Encouragement du mariage civil / Soutien à la conjugalité | Le mariage civil est une institution sociale faite pour protéger la famille et ses membres (filiation, sécurisation du conjoint en cas de décès, etc...). Il doit être encouragé avec une vraie formation comparable par certains points à celle donnée par l'Église catholique (importance du don de soi, du respect, de l'entraide, de l'accueil de la vie...) dans le cadre des centres de préparation au mariage. Il doit offrir un cadre juridique et fiscal stable et avantageux par rapport aux unions jetables (union libre et PACS). La sécurisation de chaque membre de la famille nécessite de supprimer le divorce sans juge qui de fait a établi la loi du plus fort (psychologiquement, physiquement ou financièrement). |
| | Divorce sans juge | |

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Edu c a t i o n | Vision de l'école et de liberté scolaire | Le rôle des parents est premier dans l'éducation et dans les choix d'instruction. Car non, l'enfant n'appartient pas à l'État. L'école est le lieu où l'enfant, en complémentarité de l'éducation donnée par ses parents, apprend à se construire intellectuellement et psychologiquement, dans le respect de sa personne. Les parents doivent pouvoir choisir l'école publique (on devrait du reste revenir au terme d'instruction publique et non d'éducation nationale), privée sous contrat (dont le contingentement doit être supprimé) ou hors contrat (dont l'ouverture doit rester au régime de la déclaration et non de l'autorisation), école à la maison. |
| | Place du sous-contrat et hors contrat | |
| | Chèque Education | <p>Une grande liberté doit être laissée aux écoles hors contrats (et à l'école à la maison) : Cela permettra d'adapter la pédagogie, mais aussi les programmes à l'enfant quelle que soit sa situation : précocité ou retard mental, dyslexie dyspraxie dyscalculie, milieux sociaux difficiles etc...L'exemple des écoles d'Espérance Banlieue mérite d'être soigneusement étudié, et élargi à d'autres secteurs.</p> <p>Le chèque éducation est un des moyens importants d'assurer la liberté scolaire.</p> |
| | Vision de l'éducation affective et sexuelle à l'école | <p>Aujourd'hui tout est de plus en plus centré sur le droit à la liberté sexuelle et au plaisir dès le plus jeune âge alors que le respect de l'autre et de soi-même sont les bases de toute éducation affective. C'est bien sûr aussi une ouverture volontaire vers la théorie du genre et la légalisation de la pédophilie comme veulent l'imposer les projets à l'ONU d'abaissement de la majorité sexuelle à 10 ans et de charte des droits sexuels du Planning familial : il faut du reste recadrer sur ces sujets nos représentants français et européens à l'ONU. L'école ne doit en aucun cas chercher à imposer la confusion ou l'indifférenciation des sexes, au mépris du bon sens.</p> <p>L'éducation sexuelle doit tenir compte de l'âge ; elle relève à l'école avant tout de la physiologie. La confusion entre IVG et contraception doit être bannie. Une bonne connaissance du cycle féminin et de l'importance du respect de l'autre permettraient d'introduire les méthodes de régulation naturelle ignorées totalement.</p> <p>Les dérives ont commencées avec Luc Chatel, ce qui veut dire que les députés devront, quel que soit le gouvernement, lutter contre ces dérives et revenir au sens commun.</p> <p>Il faut mettre l'accent sur les différences réelles : physiologie, développement différent (y compris du cerveau) durant la grossesse, la sensibilité au traitement médicamenteux (L'OMC recommande de</p> |
| | Dérives indécentes ou pro LGBT/gender à l'école | |

| | | |
|----------------------------|--|---|
| | | <p>faire des cohortes d'hommes et des cohortes de femmes pour les tests médicamenteux, en particulier pour définir les posologies), les proportions très différentes pour certaines difficultés (pour la dyslexie une fille touchée pour quatre garçons)...</p> |
| | <p>Lutte contre la pornographie</p> | <p>la pornographie crée une addiction (à ce titre il devrait y avoir des campagnes comme contre le tabac et comme il devrait y avoir contre le cannabis) et elle est d'autant plus forte qu'elle commence jeune. Elle donne une image dégradante de la femme (et de l'homme du même coup). Elle dénature l'amour basé sur la bienveillance et pousse au sadisme et à la domination. Elle donne une vision fautive des relations sexuelles basées dans la pornographie sur la violence et la performance (du reste bien loin des réalités, ce qui crée un sentiment d'infériorité chez celui qui regarde) Il faut donc favoriser une véritable éducation affective de l'enfant, et lutter fermement contre la mise à disposition sur internet. Il faut interdire l'incitation à l'infidélité. Il faut remettre en vigueur les âges d'accès adéquats en fonction de la dangerosité de l'œuvre. Il faut cesser de tout justifier au prétexte de la création artistique et du besoin de financement du cinéma. L'industrie du porno doit être fortement taxée, y compris au niveau des diffuseurs (les bénéficiaires générés pour une société semi-publique comme ORANGE sont scandaleux), même étrangers puisque le « produit » est livré en France.</p> |
| <p>Politique Familiale</p> | <p>Vision Politique Familiale</p> <p>Mesures anti-famille : congé parental, de l'universalité des allocations familiales, du quotient familial</p> | <p>La famille et l'enfant doivent être valorisés. L'enfant est la richesse de demain. Il est normal que l'état prenne sa part dans le financement de cette création de richesse. Le niveau de vie des familles avec enfants est abaissé fortement. Il faut revenir au principe de 1945 : allocations familiales universelles permettant de prendre en charge 50% du coût (en fait un investissement) de l'enfant. Le principe de l'imposition de la famille en fonction du revenu per capita conduit à déplaçonner le quotient familial : retour à l'impôt par foyer fiscal, au quotient familial. A l'inverse le prélèvement à la source conduira, comme dans tous les pays où il est pratiqué, à une imposition personnelle et non plus de la famille : la conséquence sera de ne plus tenir compte des enfants et de pénaliser les familles dans lesquelles un des deux parents ne travaille pas pour élever les enfants : en effet le revenu sera intégralement affecté à celui qui l'obtient avec une montée mécanique dans les tranches d'imposition. Il faut s'y opposer et revenir sur ce texte de loi. Ceci ne dispense pas de mettre en place les infrastructures (crèches, aide à la garde) permettant aux mères qui veulent travailler de le faire. Il faut aussi lutter contre les inégalités au travail entre les mères et les femmes sans enfants (les inégalités salariales entre hommes et femmes sans enfant sont de 3 % alors qu'elles sont de 19% si on</p> |

prend l'ensemble des femmes).

La réforme du congé parental est un non-sens dans sa forme inquisitoriale : la encore laissons les couples libres.

Enfin il faut donner des moyens spécifiques aux mères qui souhaitent choisir de ne pas travailler pour se consacrer à leurs enfants, et ce d'autant plus qu'elles font faire des économies importantes aux ASSEDICS (et aux crèches) : il faut un véritable statut du parent au foyer avec acquisition de points de retraite. Actuellement il y a double peine : baisse immédiate des revenus de la famille et baisse au moment de la retraite. La situation peut même être dramatique en cas de disparition du parent qui perçoit la retraite. Le survivant n'a droit qu'à la pension de réversion.

Les services du ministre de la famille et les représentants des associations familiales devront être associés à l'étude et à la prise de décisions des autres ministères pour intégrer dans les travaux d'élaboration une étude de l'impact de ces décisions sur les familles.